

TABLEAU RELATIF AUX DISPENSES ET AUX ALLÈGEMENTS

CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
Diplôme Universitaire Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Conformément à l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au CNC, un candidat peut bénéficier de plusieurs dispenses et allègements de formation lorsqu'un diplôme et/ou son expérience professionnelle le justifient.

Concernant les dispenses :

- **Des dispenses de droit ont été prévues pour :**
 - ❖ Les personnes titulaires d'un autre CNC (MAJ ou DPF).
 - ❖ Les personnes ayant une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le champ tutélaire lors de leur entrée en formation sont dispensées du stage pratique.

- **Des dispenses facultatives :** celles laissées à l'appréciation de l'établissement de formation. Ces dispenses sont attribuées sous réserve que le programme de formation initiale du candidat corresponde au programme de la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, pour la mention visée.

La dispense d'un module de formation entraîne automatiquement la validation de celui-ci. Le candidat admis ne suit pas les cours et n'a pas à passer l'épreuve de certification.

Concernant les allègements :

Selon l'article 5 du titre II de l'arrêté du 2 janvier 2009, des allègements de formation peuvent être accordés aux candidats en fonction de leur expérience professionnelle d'au moins 3 ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de formation concerné. Le candidat admis aura à passer les épreuves certificatives mais ne suivra pas les cours.



Tableau des dispenses et des allègements formation CNC-MJPM / DU MJPM		
Profil du candidat	Allègements et dispenses possibles	Type de parcours
Reconversion professionnelle Sans emploi	Aucune dispense, ni allègement	650 h
En situation d'emploi dans le champ tutélaire depuis plus de 6 mois Diplôme de niveau 5 sans lien avec le travail social	stage	300 h
Sans emploi Détenteur d'un diplôme de niveau 5 relevant du social	Module 1.2	614 h
En situation d'emploi dans le champ tutélaire, Diplôme de niveau 5 relevant du social	Module 1.2 stage	264 h
Master II Protection des Personnes Vulnérable obtenu	Modules 1.1; 2.1; 2.2; 3.2	515 h
Master II Protection des Personnes Vulnérable obtenu + en situation d'emploi dans le champ tutélaire depuis plus de 6 mois.	Modules 1.1; 2.1; 2.2; 3.2 stage	165 h
Mater II Protection des Personnes Vulnérables en cours	Modules 1.1; 2.1; 2.2; 3.2	508 h

MAJ : 21/11/2023

